

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30.12.2022

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	11
rapport du commissaire aux comptes	18
comptes annuels	21
<i>bilan</i>	22
<i>actif</i>	22
<i>passif</i>	23
<i>hors-bilan</i>	24
<i>compte de résultat</i>	25
<i>règles & méthodes comptables</i>	26
<i>évolution actif net</i>	29
<i>compléments d'information</i>	30
inventaire	44

Commercialisateurs	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris. SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris. Les réseaux de distribution du groupe Swiss Life France. Les distributeurs externes agréés par la société de gestion. Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses actions peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.
Société de gestion	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris.
Dépositaire et conservateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Centralisateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Etablissement placeur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Commissaire aux comptes	RSM PARIS 26, rue Cambacérès - 75008 Paris.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont composées, conformément aux dispositions légales :

1° du résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus ;

2° des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Chaque année, les sommes distribuables relatives aux parts de capitalisation sont capitalisées. Pour les parts I et AM, la société de gestion décide chaque année de la répartition des résultats ; en cas de distribution, la société de gestion se réserve la possibilité de distribuer des acomptes.

Objectif de gestion :

Le fonds a pour objectif d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés domiciliées aux Etats-Unis faisant partie de l'univers d'investissement de l'indice MSCI USA (l'« Univers d'Investissement »).

A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative. En effet, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI USA Net Total Return EUR Index (MSDEUSN Index). L'indice MSDEUSN Index a été conçu pour mesurer la performance des segments large et mid cap du marché américain, dividendes nets réinvestis. L'indice couvre environ 85% de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant libre aux Etats- Unis.

L'indicateur de référence du fonds n'est pas, par nature, spécifiquement cohérent avec une stratégie extra- financière.

- Identité de l'administrateur :

L'indice MSCI USA Net Total Return EUR Index (MSDEUSN Index) est administré par la société MSCI Limited.

- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA :

Suite au Brexit, MSCI Limited ne figure plus sur le registre de l'ESMA depuis le 1er janvier 2021 mais reste régulée par la FCA au Royaume-Uni ; elle est considérée comme un administrateur de pays tiers vis-à-vis de l'Union Européenne et n'apparaîtra à nouveau sur le registre de l'ESMA que si l'Union Européenne accorde une équivalence au Royaume-Uni ou si elle obtient une reconnaissance de statut. L'administrateur bénéficie actuellement de la période de transition pour tous les administrateurs de pays tiers qui court jusqu'au 31 décembre 2023.

- Informations complémentaires sur l'indicateur de référence :

Des informations complémentaires sur l'indice MSCI USA Net Total Return EUR Index (MSDEUSN Index) sont accessibles via le site de l'administrateur : <https://www.msci.com/our-solutions/indexes>

Stratégie d'investissement :**Description des stratégies utilisées**

Le fonds a pour stratégie d'investir dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés domiciliées aux Etats-Unis faisant partie de l'Univers d'Investissement.

- Approche extra-financière :

Trois niveaux d'éléments contraignants sont définis pour la sélection des investissements, et ainsi promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales à travers ce produit : exclusions, garanties de durabilité et approche en amélioration d'un indicateur extra-financier par rapport à l'Univers d'Investissement.

o Exclusions :

Dans un premier temps, des exclusions sont appliquées à ce produit. Les exclusions sont un outil important pour atténuer les risques de baisse de la valeur des portefeuilles (par exemple, réduire l'exposition aux actifs bloqués, c'est-à-dire ceux qui font face à un risque de perte de valeur en raison de changements importants en matière réglementaire, environnementale, technologique, etc.).

Il s'agit également d'un outil permettant d'éviter d'investir dans des secteurs ou des émetteurs qui ont un impact négatif sur l'environnement ou la société et qui ne sont pas conformes aux valeurs fondamentales de Swiss Life Asset Managers. La société de gestion estime que le fait de refuser l'accès au capital à certains émetteurs peut les encourager à changer leurs pratiques.

Ainsi, Swiss Life Asset Managers a défini des exclusions dans trois domaines : réglementaire (par exemple, armes controversées), sectorielle (par exemple, charbon thermique) et normative (par exemple, violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies).

Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la Politique d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers <https://www.swisslife-am.com/fr/ri-policy>.

o Garanties de durabilité

La société de gestion vise à assurer une qualité minimale du produit sur les dimensions ESG. En pratique, le fonds doit avoir une meilleure note ESG moyenne que celle de l'Univers d'Investissement. La prise en compte de la notation ESG couvre au moins 90% du portefeuille, hormis les liquidités.

o Approche en amélioration d'un indicateur extra-financiers par rapport à l'Univers d'Investissement :

Lors du déploiement de sa stratégie de gestion, la société de gestion portera une attention au changement climatique à travers l'amélioration significative de son empreinte carbone, et s'engage ainsi à suivre, et a pour objectif, la surperformance d'un indicateur extra-financier par rapport à l'Univers d'Investissement :

- **Empreinte carbone :** Cette métrique est définie comme les émissions absolues de carbone qui sont financées par les investissements du portefeuille (tonnes de CO2/million d'euro investi dans le fonds) sur les trois scopes : les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et les émissions en amont et en aval de l'émetteur (scope 3). En incluant les émissions directes et indirectes (scopes 1,2,3), les émissions de carbone financées doivent être inférieures d'au moins 20% à celles de l'Univers d'Investissement. La prise en compte de cette règle a un impact significatif sur la construction du portefeuille.

De manière complémentaire à son objectif d'amélioration significative de son empreinte carbone, le produit vise également un objectif social sur la rémunération liée à la durabilité.

- Rémunération liée à la durabilité : Cette métrique indique si les entreprises ont inclus des critères de durabilité dans la rémunération des dirigeants, afin de réduire les externalités négatives et d'augmenter les externalités positives pour toutes leurs parties prenantes. Le pourcentage du fonds investi dans des émetteurs liant la rémunération à la durabilité doit être plus élevé que pour l'Univers d'Investissement.

o Méthodologie de notation ESG

Dans le cadre de son analyse ESG qui est utilisée pour le second niveau d'éléments contraignants (« garanties de durabilité »), la société de gestion s'appuie sur l'expertise d'une agence de notation reconnue, MSCI ESG Research, et sur sa méthodologie de notation ESG.

L'analyse est fondée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires peuvent être réalisées sur des critères spécifiques (par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, le développement de véhicules propres et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile, ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire).

Parmi les critères évalués sur chacun des 3 piliers, se trouvent :

- Environnement : le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, le taux de recyclage des déchets.
- Social : la santé et le bien-être des salariés, la sécurité et la qualité des produits, le processus de sélection des fournisseurs.
- Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires.

Pour chacun des critères qui s'appliquent, MSCI évalue deux éléments complémentaires :

- L'exposition au risque : MSCI mesure l'exposition d'un émetteur au risque correspondant à un critère clé, en considérant ses spécificités (par exemple, la nature de ses activités et la répartition de ses implantations géographiques).
- La gestion du risque : MSCI évalue les politiques et les processus mis en place par un émetteur, ainsi que l'évolution des indicateurs pertinents pour évaluer sa performance (par exemple, l'obtention de certifications environnementales ou encore l'évolution du taux d'accidents, etc.).

o Limites méthodologiques

Le fonds s'appuie, pour déterminer la qualité extra-financière des titres en portefeuille, sur la méthodologie ESG développée par MSCI et, en particulier, sur la note ESG issue de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du fonds sont donc celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de notation ESG. Elles sont de plusieurs sortes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certains émetteurs sur des informations qui sont utilisées comme intrant dans le modèle de notation MSCI. Ce problème est atténué par MSCI à travers des sources de données alternatives externes à l'émetteur pour alimenter son modèle ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG) : ce problème est atténué par MSCI par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG, mais qui est traité en amont du modèle MSCI pour chaque catégorie d'émetteurs, selon leurs spécificités : MSCI utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et l'avis des investisseurs, pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur ou un émetteur donné.
- Problème de réactivité pour traiter des informations nouvelles ayant un impact substantiel sur le profil ESG des émetteurs (par exemple, controverse sévère). Le délai de révision de la notation ESG par MSCI pourra amener les gérants à prendre des décisions discrétionnaires pour le fonds avant la révision.

- Informations relatives au Règlement SFDR :

Swiss Life Asset Managers France, en tant que société de gestion, prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) conformément au règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») (Article 4, paragraphe 1, point a).

Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

- Informations relatives au Règlement Taxonomie :

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») identifie les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental, selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),

- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des six objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm » ou principe consistant à ne pas causer de préjudice important). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental selon le Règlement Taxonomie.

Les investissements sous-jacents à ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs entrant dans la composition du portefeuille (hors instruments dérivés)

- Actions et autres titres assimilés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif.

Tous les titres de l'Univers d'Investissement sont autorisés.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire : non autorisés.

- Actions ou parts d'OPC de droit français, OPCVM de droit étranger, FIA établis dans un autre Etat membre ou fonds d'investissement de droit étranger : autorisées jusqu'à 10% de l'actif.

Le fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif, dans des fonds d'investissement (dont ETF - exchange traded fund). Les ETF peuvent être des « trackers » simples sans effet de levier, ou à effet de levier.

Le fonds peut être investi en parts et/ou actions de fonds d'investissement internes et/ou externes au groupe Swiss Life.

- Titrisation / fonds communs de créances : non autorisés.

Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action : oui
- taux : non
- change : oui
- crédit : non

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture des risques actions et change : oui
- exposition des risques actions et change : oui
- arbitrage : oui

- Nature des instruments utilisés :

- Futures : oui (indices actions)
- Options : non
- Swaps de taux : non
- Swaps de change : oui
- Total return swaps : non
- Change à terme : oui
- Dérivés de crédit : non

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments dérivés seront utilisés en vue d'exposer le portefeuille aux risques actions conformément à l'objectif de gestion et aux contraintes d'exposition explicitées dans le présent document. Leur utilisation peut générer une exposition induite par les positions de l'actif et du hors bilan pouvant atteindre 15% de l'actif net.

Les instruments dérivés seront également utilisés en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change. Leur utilisation peut générer une exposition induite par les positions de l'actif et du hors bilan pouvant atteindre 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés : non autorisés.

Dépôts

Afin de gérer sa trésorerie, le fonds est autorisé, à utiliser les dépôts d'une durée maximale de douze mois auprès d'établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'Union européenne ou partie à l'EEE ou un état considéré comme équivalent.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces ne sont pas autorisés dans le portefeuille. Néanmoins, par dérogation, le fonds peut effectuer des emprunts d'espèces de manière temporaire dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :

Le fonds peut recourir aux prêts de titres ; les opérations de cessions temporaires de titres peuvent être conclues avec des contreparties de marché.

- Type d'actifs pouvant faire l'objet d'opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres : Les actions et autres titres assimilés autorisés dans le portefeuille du fonds en vertu de la politique d'investissement de celui-ci.

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Les prêts de titres sont utilisés afin d'optimiser les revenus du fonds.

- Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	0%	0%	100%	0%
Proportion attendue de l'actif net	0%	0%	50%	0%

La réalisation de ces opérations avec des sociétés liées au Groupe Swiss Life pourra générer un potentiel risque de conflit d'intérêts. Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires.

Dans le cadre de la réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (appelé collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « commissions et frais ».

Gestion des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation de certaines transactions, le fonds peut recevoir des garanties financières (également appelées collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera la réglementation applicable et notamment les éléments suivants :

- la garantie financière sera donnée sous forme d'espèces ou d'instruments financiers. Les types d'instruments financiers éligibles sont notamment ceux autorisés à l'actif du fonds en vertu de la politique d'investissement de celui-ci ;
- les critères en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation et de diversification.

L'évaluation de la garantie financière est faite au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties.

Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

La description des garanties acceptables en ce qui concerne les types d'actifs, l'émetteur, l'échéance, la liquidité ainsi que la diversification des garanties et les politiques en matière de corrélation est détaillée dans la politique de gestion des garanties financières.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, et/ou investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les contreparties retenues pour la réalisation de ces opérations sont des établissements financiers de premier ordre (notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion) situés dans des Etats membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Les contreparties doivent avoir une notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Profil de risque :

L'investisseur est averti que son capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Il sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et les risques auxquels s'exposent les porteurs de parts sont les suivants :

- Risque actions :

L'investisseur est essentiellement soumis aux risques propres au marché des actions. La baisse du marché des actions peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du fonds. En cas de baisse des marchés actions et de surexposition du fonds, la valeur liquidative pourra baisser plus rapidement et plus significativement.

- Risque de change :

Le fonds est exposé au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans une devise autre que l'euro et non couverts contre le risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à la devise de référence peut entraîner une baisse de la valeur de ces instruments et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds. La part maximum de l'actif net exposée au risque de change est de 100%.

- Risque de concentration :

La stratégie du fonds consistant à s'exposer à une zone géographique spécifique (USA), il est exposé à un risque de concentration. Cela signifie que sa performance est plus sensible à toute évolution sur le plan commercial, économique, financier, politique ou du marché touchant son domaine de concentration. Cela peut se traduire par une plus grande volatilité ou un risque de perte plus important par rapport à un fonds qui serait plus diversifié.

- Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis-à-vis du fonds. Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

- Risque de durabilité :

Le fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Un émetteur qui s'engage dans des activités qui portent gravement atteinte à un ou plusieurs facteurs de durabilité est exposé à un risque de réputation et de marché qui pourrait affecter négativement la valeur des instruments financiers qu'il a émis, et que le fonds détient. L'exposition à ce risque pourrait donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de modèle :

La gestion du fonds repose sur l'élaboration d'un modèle systématique permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent dans l'avenir.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

- Risque lié à l'investissement en actions de moyenne capitalisation :

Le fonds peut être exposé à des valeurs de moyenne capitalisation, ce qui peut augmenter les risques de marché et de liquidité. Par conséquent, les cours de ces titres montent ou baissent de façon plus accentuée que ceux des grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourrait évoluer de manière similaire et subir ainsi une baisse plus brutale que la valeur d'un investissement comparable dans des titres de grandes capitalisations. En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et notamment un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Leur cours peut ainsi baisser plus rapidement et plus fortement que celui des grandes capitalisations. En conséquence, la valeur liquidative du fonds pourra évoluer de la même façon et subir une baisse plus brutale que ne le ferait un investissement comparable dans des titres de grandes capitalisations. Les actions dont la capitalisation boursière sera supérieure à 2 milliards d'euros mais strictement inférieure à 10 milliards d'euros seront identifiées comme des actions de moyenne capitalisation ; et les actions dont la capitalisation boursière sera supérieure à 10 milliards d'euros seront identifiées comme des actions de grande capitalisation.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Bien que construite sur la base d'un modèle quantitatif, la stratégie de gestion du fonds comporte une dimension discrétionnaire notamment via la possibilité pour les gérants d'agir sur les contraintes du modèle, mais également si nécessaire d'intervenir sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le portefeuille ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

- Risque lié aux techniques d'optimisation et/ou d'échantillonnage :

Compte tenu des contraintes extra-financières auxquelles le fonds est soumis, le gérant aura recours à des techniques d'optimisation et/ou d'échantillonnage. Les techniques d'optimisation pourront amener à investir dans des instruments dérivés.

L'échantillonnage consiste quant à lui à investir dans une sélection de titres (et non dans tous les titres) composant l'indice dans des proportions potentiellement différentes de celles de l'indice. Le recours à ces techniques pourra générer une sous-performance du fonds.

- Risque opérationnel :

Le risque opérationnel est le risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événement extérieurs.

- Risques liés à l'utilisation du score ESG MSCI :

Pour déterminer la qualité extra-financière des titres, le fonds s'appuie exclusivement sur la méthodologie ESG développée par MSCI et, en particulier, sur le score global ESG issu de ce modèle. Les limites du modèle sont décrites dans la section « stratégie d'investissement ». Ses résultats pourront être sensiblement différents de ceux d'autres agences de notation, ce en raison du manque d'uniformisation et du caractère unique de chaque méthodologie.

- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels et aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières :

Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres. Le recours à ces instruments et opérations sont susceptibles de créer des risques pour le fonds tels que : (i) le risque de contrepartie (tel que décrit dans cette section) ; (ii) le risque juridique (notamment relatif aux contrats mis en place avec les contreparties) ; (iii) le risque de conservation (le risque de perte des actifs donnés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou d'actes frauduleux du dépositaire) ; (iv) le risque opérationnel (risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs y compris le risque juridique et le risque de documentation ainsi que le risque résultant des procédures de négociation, de règlement et d'évaluation appliquées pour le compte du placement collectif ou du portefeuille individuel) ; (v) le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant ; (vi) les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le fonds ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie) ; (vii) le risque de surexposition (l'utilisation des dérivés peut amplifier les mouvements des marchés sur lesquels le gérant intervient et par conséquent, sa valeur liquidative risque de baisser de manière plus importante et plus rapide que celle de ses marchés).

Garantie ou protection – Politique de traitement équitable :

Garantie ou protection : Il est rappelé que ni le montant investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, il se peut que le montant initialement investi ne puisse pas être intégralement restitué.

Politique de traitement équitable des investisseurs : La société de gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des porteurs d'une même catégorie de parts du fonds. Les modalités de souscription et de rachat et, l'accès aux informations sur le fonds sont similaires pour l'ensemble des porteurs du fonds. Toutefois, la société de gestion pourrait être amenée à transmettre aux investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, la composition du portefeuille du fonds, pour les besoins de calcul des exigences réglementaires (par exemple liées à la directive 2009/138/CE - Solvabilité 2), dans les conditions et modalités prévues par la réglementation. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Souscripteurs concernés :

Le fonds est dédié à une catégorie d'investisseurs, composée des entités et fonds du groupe Swiss Life, qualifiant d'investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE et n'ayant pas la qualité d'US Person telle que définie au sein de ce prospectus. Les parts AM, plus spécifiquement, sont dédiées au fonds Swiss Life (F) Actions Couvertes (FR0013325164).

Ce fonds ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une US Person.

Ce fonds s'adresse à des investisseurs qui recherchent un placement diversifié en actions US intégrant des contraintes de gestion extra-financières, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée du placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans de fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul fonds.

- Définition de l'US Person :

La définition d'US Person renvoie à toute personne des Etats Unis d'Amérique au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933, la définition de ce terme pouvant être modifiée par les lois, règles, règlements ou interprétations juridiques ou administratives. Ainsi, US Person désigne, sans s'y limiter :

- toute personne physique résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation des Etats Unis d'Amérique ;
- toute succession ou « trust » dont l'exécuteur ou l'administrateur est une US Person ;
- toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une US Person trustee est une US Person ;
- toute agence ou filiale succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ; et
- toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats Unis d'Amérique et (ii) établie par une US Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

- Durée de placement recommandée :

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le fonds.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le fonds et/ou aux plus-values réalisées par le porteur dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

- Echange automatique d'informations fiscales (règlementation CRS) :

La Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 sur l'échange automatique de renseignements bancaires et financiers, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, impose notamment aux sociétés de gestion ainsi qu'aux organismes de placements collectifs une transmission systématique de données relatives à leurs clients.

Pour répondre aux exigences de l'échange automatique d'information dans le domaine fiscal et en particulier aux dispositions de l'article 1649 AC du Code général des impôts, les porteurs de parts du fonds seront tenus de fournir à la société de gestion ou à son mandataire un certain nombre de renseignements sur leur identité personnelle, leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et personnes les contrôlant. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres informations complémentaires relatives à la situation fiscale des porteurs pourront être demandées.

Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande relative à ces informations permettant à la société de gestion ainsi qu'au fonds de se conformer à leurs obligations de déclaration. Ces données pourront faire l'objet d'une communication aux autorités fiscales françaises et être transmises par celles-ci à des autorités fiscales étrangères.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 6 mois et 23 jours.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : www.swisslife-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE, 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris. Le DICI est également disponible sur le site www.swisslife-am.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 9 mai 2022.
- Date de création du FCP : 7 juin 2022.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Environnement économique

A peine l'incertitude économique liée à la pandémie s'est-elle dissipée début 2022 qu'une nouvelle phase d'imprévisibilité est apparue en février avec l'éclatement de la guerre en Ukraine. La communauté des nations occidentales a réagi en imposant des sanctions aux banques, entreprises et particuliers russes, ce qui a conduit la Russie à limiter ses exportations d'énergie vers l'Europe. La guerre en Ukraine a accentué le fossé économique entre les Etats-Unis et l'Europe. Les Etats-Unis sont moins touchés par les conséquences du conflit, car ils exportent très peu vers Moscou et ne dépendent pas de l'énergie russe. La production de pétrole américaine pourrait suffire à couvrir la demande intérieure. De plus, les Etats-Unis sont exportateurs net de gaz liquéfié. En cela, la hausse des prix de l'énergie n'est donc pas un choc exogène pour l'économie américaine. Dans la plupart des autres pays, la hausse des prix de l'énergie a fortement soutenu l'inflation, qui n'a cessé de grimper en 2022. Les ménages sont les premiers à faire les frais de cette inflation élevée. L'industrie allemande est particulièrement touchée par la hausse des prix de l'énergie : la consommation d'électricité du mois de mars a mis en évidence un ralentissement de la production industrielle, qui a chuté de 3,9% en Allemagne. Le secteur manufacturier en est le principal responsable. En octobre, les indices des directeurs d'achat allemands (PMI) indiquent une baisse des commandes dans l'industrie et les services. Les sous-indices de l'évolution des affaires ont connu un effondrement en règle dans les deux secteurs. Aux Etats-Unis, l'inflation a augmenté de 7,1% en novembre par rapport à l'année précédente, avec une hausse moins forte qu'en juin. Alors que le prix de certains biens comme les voitures d'occasion, les vêtements ou les carburants ont baissé ; les loyers ainsi que les prix des services et de l'alimentation ont continué à augmenter fortement.

Depuis le début de la pandémie, la stratégie zéro covid a dicté le quotidien en Chine. Début décembre, le gouvernement chinois a annoncé un assouplissement sensible des mesures de lutte contre le covid. Par conséquent, les villes entières confinées et les tests PCR quotidiens pour des millions de personnes appartiennent au passé. Ces mesures d'assouplissement ont été introduites beaucoup plus tôt que prévu et leur portée est plus large qu'attendu.

Dès la fin février, la Suisse a levé presque toutes les mesures de confinement encore en place, ce qui a permis à court terme une accélération de l'activité économique. A 2,2% en février 2022, le renchérissement annuel a dépassé pour la première fois depuis 2008 la limite supérieure de la cible de la Banque nationale (de 0% à 2%). En comparaison avec d'autres banques centrales des économies développées, la BNS a augmenté les taux directeurs de manière nettement plus importante par rapport à l'inflation actuelle.

2. Politique de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés domiciliées aux Etats-Unis faisant partie de l'univers d'investissement de l'indice MSCI USA (l'« Univers d'Investissement »).

A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative. En effet, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable.

3. Dix plus grosses positions détenues au 30 décembre 2022 : (hors trésorerie, futures)

Isin	Société / OPC	Poids
US0378331005	APPLE INC	5.88%
US5949181045	MICROSOFT CORP	5.15%
US0231351067	AMAZON.COM INC	2.24%
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	1.56%
US02079K3059	ALPHABET INC	1.43%
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	1.39%
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	1.23%
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	1.21%

Isin	Société / OPC	Poids
US1912161007	COCA-COLA CO	1.19%
US67066G1040	NVIDIA CORP	1.12%

4. Principaux mouvements du portefeuille au cours de l'exercice

TradeDate	Value Date	ISIN	SecurityName	SecurityType	B/S	Payment Amount
08/06/2022	10/06/2022	US0378331005	APPLE INC	EQUITY	Buy	23 265 233,98
14/06/2022	16/06/2022	US0378331005	APPLE INC	EQUITY	Buy	21 397 796,27
08/06/2022	10/06/2022	US5949181045	MICROSOFT CORP	EQUITY	Buy	19 747 775,80
14/06/2022	16/06/2022	US5949181045	MICROSOFT CORP	EQUITY	Buy	18 301 849,87
08/06/2022	10/06/2022	US0231351067	AMAZON.COM INC	EQUITY	Buy	10 941 901,81
14/06/2022	16/06/2022	US0231351067	AMAZON.COM INC	EQUITY	Buy	9 469 311,34
08/06/2022	10/06/2022	US02079K3059	ALPHABET INC-CL A	EQUITY	Buy	8 474 166,14
14/06/2022	16/06/2022	US02079K3059	ALPHABET INC-CL A	EQUITY	Buy	7 910 731,72
08/06/2022	10/06/2022	US88160R1014	TESLA INC	EQUITY	Buy	6 383 934,14
14/06/2022	16/06/2022	US88160R1014	TESLA INC	EQUITY	Buy	5 976 080,80

5. Position Futures :

Libellé	Quantité
S&P 500 EMINI 0323	75

6. Evolution de l'OPC* :

	31/12/2021**	30/12/2022	Variation
Total actif net	n/a	602 531 482.900	n/a
Nombre de parts			
Swiss Life Funds (F) Equity ESG USA Low Carbon AM Cap (ISIN : FR001400AA36)	n/a	180 790.000	n/a
Swiss Life Funds (F) Equity ESG USA Low Carbon I Cap (ISIN : FR001400AA44)	n/a	474 050.000	n/a
Valeur liquidative			
Swiss Life Funds (F) Equity ESG USA Low Carbon AM Cap (ISIN : FR001400AA36)	n/a	922.370	n/a
Swiss Life Funds (F) Equity ESG USA Low Carbon I Cap (ISIN : FR001400AA44)	n/a	919.250	n/a

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

** Le fonds a été créé en 2022.

7. Informations relatives à la réglementation applicable à la finance :

• Au niveau du fonds :

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR » communément dénommé « Disclosure ») et le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») ont prévu de nouvelles obligations de transparence, qui sont notamment applicables aux produits financiers.

Le fonds promeut des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Des informations sur la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds (en ce compris les informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives) au cours de l'exercice figurent en annexe au présent rapport.

Nous vous rappelons également que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

• Au niveau de la société de gestion :

La déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement de Swiss Life Asset Managers France sur les facteurs de durabilité, réalisée en conformité avec l'article 4 du Règlement SFDR et disponible sur son site internet, sera également mise à jour d'ici le 30 juin 2023.

Davantage d'informations peuvent être obtenues sur le site internet de la société de gestion :

<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>

II. MODIFICATIONS APPORTEES AU PROSPECTUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le prospectus du fonds a été modifié sur les points suivants :

Modifications faites en 2022	Date d'effet de la modification	Agrément AMF ou non
- La mise à jour du numéro de téléphone du service client qui devient accessible au +33 (0)1 45 08 79 70 ; - Mise à jour des détails concernant le délégataire de la gestion administrative et comptable : Société Générale 29, boulevard Haussmann – 75009 PARIS - Adresse postale : Société Générale Securities Services - Tour Alicante - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense Cedex - Mise à jour des informations règlementaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie (respectivement les règlements (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables) ; - Précision du fait que la société de gestion prend également en compte les PAI dans ses décisions d'investissement au niveau du fonds. Les informations sur la prise en compte des PAI au niveau du fonds sont disponibles au sein de ce prospectus dans l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers, établie en application du Règlement SFDR et du Règlement Taxonomie ; - Modification de la rédaction sur la prise en compte des risques de durabilité dans la stratégie d'investissement ; - Modification de la rédaction sur l'application d'exclusions dans la stratégie d'investissement ; - Modification de la rédaction du risque de durabilité dans la partie sur les risques liés à l'investissement ; - Modification de la rédaction du risque liés à l'utilisation des méthodologies de notation de la qualité extra-financière des titres dans la partie sur les risques liés à l'investissement ; - Ajout d'une restriction de commercialisation aux ressortissant russe ou biélorusse en application du règlement (UE) 833/2014 et du règlement (UE) 398/2022 du 9 mars 2022 ; - Modification du libellé des frais administratifs externes en application de la modification de la doctrine AMF applicable ; ils sont désormais libellé « Frais de fonctionnement et autres services », par ailleurs, précision du fait que ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion, toujours en application de la doctrine AMF applicable ; et - Insertion dans le prospectus de l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR.	30/12/2022	Sans agrément

III. AUTRES INFORMATIONS (ARTICLE 421-33 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS) :

• Détention d'OPC gérés par Swiss Life Asset Managers France ou une autre entité du Groupe Swiss Life :

Néant

• Commissions de mouvements : SwissLife Banque Privée rétrocède à Swiss Life Asset Managers France des commissions de mouvements (hors transactions actions) pour l'ensemble des OPC gérés par la société de gestion.

• Exercice des droits de vote (art. 319-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

Swiss Life Asset Managers France s'est dotée des moyens et d'une organisation qui lui permettent d'exercer ses droits de vote dans l'intérêt des porteurs, tout en s'inscrivant dans une démarche d'investissement responsable.

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote en assemblée générale pour les fonds de droit français, lorsque l'une des conditions suivantes est remplie pour les sociétés européennes :

- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 2% de l'actif de l'OPC à la date où le vote doit être exprimé ; ou
- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 0,5% du capital flottant de cet émetteur (capital flottant : ensemble des actions susceptibles d'être échangées en bourse).

De plus, quelle que soit la nationalité de la société et quel que soit son niveau de détention au capital, Swiss Life Asset Managers France participe à l'assemblée générale lorsque l'ordre du jour inclut une résolution de nature environnementale ou sociale.

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise, notamment dans les domaines de la défense des droits des actionnaires, de la présence d'administrateurs indépendants et de la rémunération des dirigeants. Swiss Life Asset Managers soutient également les résolutions qui favorisent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie et dans les opérations des entreprises.

La société de gestion fait appel à la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui l'assiste dans l'analyse et l'instruction des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Au cours de l'année 2022, Swiss Life Asset Managers France a participé à 61 assemblées générales (dont 9 en France) parmi celles correspondant aux critères définis par Swiss Life Asset Managers France, soit un pourcentage de 97% de participation. Sur 1226 résolutions votées (220 en France ; 1006 à l'étranger), Swiss Life Asset Managers France a voté en accord avec le management pour 1154 résolutions (201 en France ; 953 à l'étranger), et en désaccord avec le management pour 72 résolutions (19 en France ; 53 à l'étranger).

Swiss Life Asset Managers a identifié 64 résolutions directement liées aux enjeux environnementaux et sociaux (19 liées à l'environnement, 28 liées à la dimension sociale, 17 mixtes).

Les votes ont été effectués en fonction des principes de politique de vote fixés, et Swiss Life Asset Managers France ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues en portefeuille dans les OPC.

Pour plus de détails, consulter le site www.swisslife-am.com.

• Politique de sélection des Intermédiaires (article 321-114 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)

La politique relative à la sélection des intermédiaires est publiée sur le site internet de la société de gestion (politique de meilleure sélection et exécution) : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• Frais d'intermédiation (article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• Politique de sélection des analystes financiers (article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

La politique de sélection des prestataires est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• Calcul du risque global:

Le fonds utilise la méthode de calcul de l'engagement pour calculer son risque global.

• Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (article D.441-4 du Code de commerce) :

Le fonds n'a pas de dettes représentatives de factures fournisseurs à la date de la clôture.

Informations complémentaires relevant des articles 421-34 et 421-35 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

Pourcentage d'actif faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide :

Il n'y a aucun actif faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de sa nature non liquide.

Liquidité du FIA :

La valeur liquidative du FIA est quotidienne.

Le portefeuille peut être rendu liquide rapidement.

Montant total du levier, calculé conformément aux prescriptions de la directive 2011/61/UE dite AIFM :

- selon la méthode de l'engagement : 102,25%

- selon la méthode brute : 99,53%

Description des principaux risques et des principales incertitudes d'investissement ou incertitudes économiques auxquelles le FIA est confronté :

Les principaux risques du fonds sont le risque action, le risque de volatilité, ainsi qu'un risque de concentration sur les Etats-Unis.

Systèmes de gestion du risque utilisés :

Le dispositif des risques s'assure que le FIA respecte l'ensemble des contraintes réglementaires, prospectus et internes. Il inclut également le suivi des risques de marché, des risques de contrepartie, des risques de crédit, des risques de liquidité et des risques opérationnels.

L'ensemble de ces risques est suivi principalement par deux outils :

- un outil front to back (SimCorp Dimension) qui permet d'intégrer les positions des FIA et de monitorer l'ensemble des contraintes (ratios) réglementaires et prospectus.
- un outil spécifique à la gestion des risques de marché (BarraOne – MSCI) qui permet d'obtenir des analyses de risque ex ante.

Dépositaire :

La convention mise en place entre Swiss Life Asset Managers France et SwissLife Banque Privée, le dépositaire du fonds, prévoit une possible décharge de responsabilité du dépositaire dans les cas limitativement prévus par la loi (article L214-24-10 du Code monétaire et financier).

La description des fonctions de garde déléguées ainsi que la liste des éventuels délégataires et sous délégataires du dépositaire sont disponibles sur le site du dépositaire : www.swisslifebanque.fr.

• Rémunération:

La rémunération versée par Swiss Life Asset Managers France est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Les éléments présentés sont ceux soumis à cotisations sociales. La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus par les collaborateurs.

Swiss Life Asset Managers France est dotée d'une Politique de Rémunération en accord avec la réglementation en vigueur. Celle-ci a été approuvée par les membres du Directoire et a été validée par le Comité de Rémunération. Le département conformité procède annuellement à l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de Rémunération.

Swiss Life Asset Managers France	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'année 2021	Total
Ensemble des collaborateurs SLAM FR : 266 collaborateurs (effectif moyen)	19 894 037 €	6 425 181 €	26 319 218 €
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM (notamment hauts responsables, gérants, responsables des ventes et du marketing, responsables de fonctions de contrôle (RCCI et Directeur des Risques)) : 83 collaborateurs (effectif moyen)	9 681 877 €	4 575 414 €	14 257 291 €
Dont cadres supérieurs ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM : 40 collaborateurs (effectif moyen)	5 407 778 €	2 604 470 €	8 012 248 €
Dont gérants financiers (Securities et Immobiliers) : 43 collaborateurs (effectif moyen)	4 274 099 €	1 970 944 €	6 245 043 €

Informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrat d'échange sur rendement global (TRS) 30/12/2022 :

Le fond n'a pas recouru à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

Informations générales :

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie.	Néant
--	-------

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'OPC.	Néant	Néant

Données sur la concentration :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)	Néant	Néant
Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).	Néant	Néant

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément ventilées en fonction des catégories suivantes :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le type et la qualité des garanties (collatéral)	Néant	Néant
L'échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes: moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
La monnaie de la garantie	Néant	Néant
L'échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
Le pays où sont établies les contreparties	Néant	Néant
Le règlement et la compensation (p. ex. à trois parties, contrepartie centrale, bilatéraux)	Néant	Néant

Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
La part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximum précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs	Néant	Néant
Les revenus, pour l'OPC, du réinvestissement des garanties en espèces	Néant	Néant

Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Nom de(s)Dépositaire(s)	Montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires
Swiss Life Banque Privée	Néant

Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers (par exemple, l'agent prêteur), en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global	Néant	Néant

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice, d'une durée exceptionnelle de 7 mois, clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 7 juin 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mars 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI', with a red circular stamp or seal partially visible behind it.

Mohamed BENNANI
Associé

**COMPTES
ANNUELS**

BILAN ACTIF

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	586 777 647,60	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	586 278 148,89	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	499 498,71	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 160 207,25	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 160 207,25	-
Comptes financiers	15 843 200,77	-
Liquidités	15 843 200,77	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	603 781 055,62	-

BILAN PASSIF**30.12.2022**

-

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	602 865 913,62	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 946 778,84	-
• Résultat de l'exercice	2 612 348,12	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	602 531 482,90	-
Instruments financiers	499 498,71	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	499 498,71	-
Autres opérations	-	-
Dettes	373 526,55	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	373 526,55	-
Comptes financiers	376 547,46	-
Concours bancaires courants	376 547,46	-
Emprunts	-	-
Total du passif	603 781 055,62	-

HORS-BILAN**30.12.2022****-**

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	13 566 409,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 002,95	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 249 639,26	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 250 642,21	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-367,63	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-367,63	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 250 274,58	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 712 565,75	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 537 708,83	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	74 639,29	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 612 348,12	-

1

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 6 mois et 23 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Le fonds se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPC. Comme pour la détermination de la valeur liquidative, le portefeuille est évalué, à la clôture de l'exercice en tenant compte des règles ci-dessous :

- Les valeurs mobilières françaises sont valorisées aux cours de clôture établis au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières étrangères sont évaluées sur la base des cours de clôture de marché principal convertis en euros suivant le cours de clôture des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif de la valeur de négociation sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

En cas d'inexistence d'un cours au jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera d'une manière générale retenu.

- Les actions de SICAV et parts de FCP sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de la valorisation, nette de la commission de rachat, le cas échéant.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont valorisées dans les conditions suivantes :

Sens acheteur : valorisation au prix d'acquisition – valeur du contrat – augmenté des intérêts courus à recevoir sur le contrat selon les conditions générales à la mise en place.

Sens vendeur : d'une part, le titre cédé est évalué à sa valeur de marché ; d'autre part, le contrat est valorisé par le calcul des intérêts courus à verser selon les conditions négociées à la mise en place.

- Les titres de créances négociables sont évalués selon une méthodologie de valorisation qui a été mise en place en interne par la société de gestion.
- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées dans les conditions suivantes :
- Les variations de la valeur des contrats d'instruments financiers à terme sont constatées par l'enregistrement quotidien des appels de marge à verser ou à recevoir sur la base des cours de compensation du jour de valorisation.
- Les titres représentatifs des options négociables sont enregistrés dans le portefeuille pour le montant des primes payées et reçues et valorisés sur la base des cours de compensation
- Les contrats d'échange de condition (SWAPS de taux) :
- Les swaps adossés et non adossés sont valorisés au prix de marché s'ils ont une durée de vie supérieure à 3 mois, sinon ils sont linéarisés.
- Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte du report/déport.
- Les autres opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les garanties financières sont évaluées au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties. Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

Méthode de comptabilisation des actifs

- Méthodes de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés, le coupon couru n'étant pas comptabilisé en résultat distribuable.

- Frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés selon la méthode des frais exclus ; ils sont comptabilisés dans un compte distinct de celui du prix de revient des titres.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du Fonds).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au fonds, à l'exception des frais de transactions et, le cas échéant, de la commission de surperformance.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux / montant maximum
Frais de gestion financière	Actif net	Parts I : 0,90% TTC Parts AM : 0,30% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,05%TTC*
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commissions de mouvement : Le dépositaire est autorisé à percevoir des commissions de mouvement. Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront refacturés.	Montant forfaitaire TTC	EURONEXT - options sur indices et actions : EUR 0,40 CAC 40 - Index future Stoxx, Eurostoxx Index, Contrats Financiers : EUR 1 LIFFE - Contrats en GBP, options sur indices et sur actions : GBP 1 EUREX : EUR 1,50 CME : USD 2 CBT : USD 2
	Prélèvement sur chaque transaction TTC	Titres de créances négociables : EUR 5 Trackers/ETF : EUR 5 Actions : 0,05% du montant brut dans la limite de EUR 180 par opération Obligations convertibles : EUR 5 Obligations : EUR 5 Souscriptions / rachats dans OPC extérieurs : EUR 5 Prêt/Emprunt de titres : 0,05% du montant des titres prêtés Autres : EUR 5
Commission de surperformance		néant

*Conformément à la position AMF DOC 2011-05, les frais administratifs externes à la société de gestion peuvent recouvrir les frais de commissariat aux comptes, frais liés au dépositaire, frais techniques de distribution (il n'est pas, ici, question des éventuelles rétrocessions à des distributeurs tiers que la société de gestion pourrait décider de verser mais par exemple des coûts techniques des plateformes de distribution), frais liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit, frais fiscaux, frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres Etats membres (il est question ici des redevances et taxes dues au régulateur d'accueil, aux frais liés à la nomination d'un correspondant local, mais pas des frais qui pourraient être facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la société de gestion), frais juridiques propres au fonds, frais de garantie, frais de traduction spécifiques au fonds, et coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le fonds.

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion égale ou inférieure à 0,10% par année civile, le porteur ne sera pas informé de manière particulière et n'aura pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais. L'information des porteurs sera réalisée par tout moyen conformément à l'instruction AMF n° 2011-20.

**Fonds investissant à moins de 20% dans d'autres organismes de placement collectif.

- Autres frais facturés au fonds :

- les contributions dues pour la gestion du fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action),
- des frais appliqués par le dépositaire sur les comptes cash excédentaires (ces frais font l'objet d'une convention distincte avec le dépositaire et sont fonction des taux de marché).

L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel du fonds.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont composées, conformément aux dispositions légales :

1° du résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus ;

2° des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Chaque année, les sommes distribuables relatives aux parts de capitalisation sont capitalisées. Pour les parts I et AM, la société de gestion décide chaque année de la répartition des résultats ; en cas de distribution, la société de gestion se réserve la possibilité de distribuer des acomptes.

2

ÉVOLUTION ACTIF NET

30.12.2022

-

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	659 097 425,80	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-36 314 928,00	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 082 474,59	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 482 045,70	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	445 709,21	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-451 328,71	-
Frais de transaction	-297 291,78	-
Différences de change	-3 282 438,26	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-13 304 304,37	-
- Différence d'estimation exercice N	-13 304 304,37	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-499 498,71	-
- Différence d'estimation exercice N	-499 498,71	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 537 708,83	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	602 531 482,90	-

3 COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	13 566 409,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	15 843 200,77
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	376 547,46
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 843 200,77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	376 547,46	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	582 012 745,93	1 488 251,56	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 160 207,25	-	-	-
Comptes financiers	15 843 200,77	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	13 566 409,00	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 160 207,25
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	744 905,13
Coupons à recevoir	415 302,12
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	373 526,55
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	373 526,55
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part AM Cap / FR001400AA36	180 790	171 510 385,80	-	-
Part AM / FR001400AA28	-	-	-	-
Part I / FR001400AAG6	-	-	-	-
Part I Cap / FR001400AA44	511 850	487 587 040,00	37 800	36 314 928,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part AM Cap / FR001400AA36		-		-
Part AM / FR001400AA28		-		-
Part I / FR001400AAG6		-		-
Part I Cap / FR001400AA44		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part AM Cap / FR001400AA36		-		-
Part AM / FR001400AA28		-		-
Part I / FR001400AAG6		-		-
Part I Cap / FR001400AA44		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part AM Cap / FR001400AA36		-		-
Part AM / FR001400AA28		-		-
Part I / FR001400AAG6		-		-
Part I Cap / FR001400AA44		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

Part AM Cap / FR001400AA36	0,30
----------------------------	------

Part AM / FR001400AA28	-
------------------------	---

Part I / FR001400AAG6	-
-----------------------	---

Part I Cap / FR001400AA44	0,90
---------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

Part AM Cap / FR001400AA36	-
----------------------------	---

Part AM / FR001400AA28	-
------------------------	---

Part I / FR001400AAG6	-
-----------------------	---

Part I Cap / FR001400AA44	-
---------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

30.12.2022

-

Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 612 348,12	-
Total	2 612 348,12	-

Part AM Cap / FR001400AA36	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 158 541,36	-
Total	1 158 541,36	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part AM / FR001400AA28	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part I / FR001400AAG6	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part I Cap / FR001400AA44	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 453 806,76	-
Total	1 453 806,76	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(En devise de comptabilité de l'Opc)

30.12.2022

-

Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 946 778,84	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 946 778,84	-

Part AM Cap / FR001400AA36	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-815 319,98	-
Total	-815 319,98	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part AM / FR001400AA28	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part I / FR001400AAG6	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part I Cap / FR001400AA44	30.12.2022	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 131 458,86	-
Total	-2 131 458,86	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 7 juin 2022.

Devise

EUR	30.12.2022	-	-	-	-
Actif net	602 531 482,90	-	-	-	-

Part AM Cap / FR001400AA36		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	180 790	-	-	-	-
Valeur liquidative	922,37	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,89	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Part AM / FR001400AA28		Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Part I / FR001400AAG6		Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Part I Cap / FR001400AA44		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	474 050	-	-	-	-
Valeur liquidative	919,25	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,42	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

4

INVENTAIRE AU 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	33 946,00	3 492 088,40	USD	0,58
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	27 426,00	4 153 024,93	USD	0,69
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	12 411,00	3 103 069,80	USD	0,52
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	11 181,00	3 525 642,47	USD	0,59
US00751Y1064	ADVANCE AUTO PARTS	PROPRE	1 106,00	152 368,40	USD	0,03
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	29 777,00	1 807 127,00	USD	0,30
US00130H1059	AES CORP	PROPRE	10 609,00	285 888,82	USD	0,05
US0010551028	AFLAC INC	PROPRE	7 661,00	516 404,16	USD	0,09
US00846U1016	AGILENT TECHNOLOGIES INC	PROPRE	10 806,00	1 515 219,40	USD	0,25
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	1 793,00	517 882,58	USD	0,09
US0090661010	AIRBNB INC	PROPRE	4 522,00	362 268,45	USD	0,06
US00971T1016	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	PROPRE	13 056,00	1 031 268,03	USD	0,17
US0126531013	ALBEMARLE	PROPRE	2 095,00	425 693,79	USD	0,07
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	3 567,00	486 863,33	USD	0,08
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	878,00	173 502,18	USD	0,03
IE00BFRT3W74	ALLEGION	PROPRE	7 307,00	720 669,78	USD	0,12
US0200021014	ALLSTATE CORP	PROPRE	4 365,00	554 597,33	USD	0,09
US02005N1000	ALLY FINANCIAL INC	PROPRE	7 868,00	180 250,74	USD	0,03
US02043Q1076	ALNYLAM PHARMACEUTICALS	PROPRE	3 135,00	698 086,44	USD	0,12
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	104 460,00	8 635 751,51	USD	1,43
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	100 941,00	8 392 124,55	USD	1,39
US02209S1033	ALTRIA GROUP INC	PROPRE	10 557,00	452 153,17	USD	0,08
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	171 275,00	13 480 534,08	USD	2,24
JE00BJ1F3079	AMCOR PLC	PROPRE	91 754,00	1 023 930,79	USD	0,17
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	15 353,00	2 125 468,03	USD	0,35
US0268747849	AMERICAN INTL GRP	PROPRE	7 010,00	415 378,22	USD	0,07

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	12 434,00	2 468 275,70	USD	0,41
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	4 467,00	637 957,50	USD	0,11
US03076C1062	AMERIPRISE FINANCIAL	PROPRE	3 357,00	979 404,16	USD	0,16
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	11 384,00	2 801 493,33	USD	0,46
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	3 501,00	538 082,95	USD	0,09
US0357108390	ANNALY CAPITAL MANAGEMENT INC	PROPRE	7 681,00	151 712,79	USD	0,03
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	2 361,00	534 452,09	USD	0,09
IE00BLP1HW54	AON PLC	PROPRE	532,00	149 613,01	USD	0,02
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	290 875,00	35 411 936,05	USD	5,88
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	22 674,00	2 068 863,08	USD	0,34
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	8 472,00	739 280,73	USD	0,12
BMG0450A1053	ARCH CAP GRP	PROPRE	12 213,00	718 418,50	USD	0,12
US0394831020	ARCHER-DANIELS MIDLAND CO	PROPRE	8 586,00	746 975,97	USD	0,12
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	3 637,00	413 539,42	USD	0,07
US29109X1063	ASPEN TECHNOLOGY INC	PROPRE	1 220,00	234 797,84	USD	0,04
US04621X1081	ASSURANT	PROPRE	2 335,00	273 614,52	USD	0,05
US00206R1023	AT&T INC	PROPRE	129 568,00	2 235 040,41	USD	0,37
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	8 437,00	1 477 275,42	USD	0,25
US0530151036	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	PROPRE	16 444,00	3 680 312,80	USD	0,61
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	71,00	164 065,38	USD	0,03
US0534841012	AVALONBAY COMMUNITIE REIT	PROPRE	3 542,00	536 054,20	USD	0,09
US05722G1004	BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	PROPRE	37 932,00	1 049 549,74	USD	0,17
US0584981064	BALL CORP	PROPRE	9 917,00	475 198,29	USD	0,08
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	144 712,00	4 490 851,67	USD	0,75
US0640581007	BANK OF NEW YORK MELLON CORP	PROPRE	24 017,00	1 024 365,28	USD	0,17
US0708301041	BATH AND BODY WORKS INC	PROPRE	3 736,00	147 514,68	USD	0,02
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	8 809,00	420 702,49	USD	0,07
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	3 900,00	929 276,18	USD	0,15
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	13 718,00	3 970 475,71	USD	0,66
US0865161014	BEST BUY CO INC	PROPRE	10 982,00	825 360,71	USD	0,14

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	3 942,00	1 022 833,11	USD	0,17
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	3 973,00	2 637 982,66	USD	0,44
US8522341036	BLOCK INC	PROPRE	4 026,00	237 052,09	USD	0,04
US0970231058	BOEING CO	PROPRE	11 870,00	2 118 637,90	USD	0,35
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	867,00	1 637 149,46	USD	0,27
US1011211018	BOSTON PROPERTIES INC REIT	PROPRE	6 537,00	413 933,44	USD	0,07
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	13 109,00	568 333,03	USD	0,09
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	50 007,00	3 371 284,75	USD	0,56
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	5 222,00	2 735 794,67	USD	0,45
US1156372096	BROWN-FORMAN CORP B	PROPRE	2 222,00	136 744,87	USD	0,02
US1220171060	BURLINGTON STORES	PROPRE	794,00	150 846,98	USD	0,03
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	7 618,00	1 146 643,73	USD	0,19
US12769G1004	CAESARS ENTERTAINMENT INC	PROPRE	4 966,00	193 568,14	USD	0,03
US1344291091	CAMPBELL SOUP CO	PROPRE	3 076,00	163 563,36	USD	0,03
US14149Y1082	CARDINAL HEALTH INC	PROPRE	2 058,00	148 229,99	USD	0,02
US1431301027	CARMAX	PROPRE	2 454,00	140 008,49	USD	0,02
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	PROPRE	22 002,00	850 393,53	USD	0,14
US1491231015	CATERPILLAR INC	PROPRE	3 451,00	774 627,84	USD	0,13
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	1 278,00	150 246,58	USD	0,02
US12504L1098	CBRE GROUP	PROPRE	20 401,00	1 471 127,63	USD	0,24
US12514G1085	CDW CORP	PROPRE	885,00	148 084,61	USD	0,02
US15677J1088	CERIDIAN HCM HOLDING INC	PROPRE	4 075,00	244 939,10	USD	0,04
US1252691001	CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	PROPRE	1 946,00	155 351,79	USD	0,03
US12541W2098	C.H. ROBINSON WORLDWIDE	PROPRE	8 804,00	755 300,30	USD	0,13
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	22 571,00	1 760 844,66	USD	0,29
US16119P1084	CHARTER COMMUNICATIONS INC	PROPRE	1 378,00	437 835,37	USD	0,07
US16411R2085	CHENIERE ENERGY	PROPRE	11 755,00	1 651 702,79	USD	0,27
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	31 192,00	5 245 867,49	USD	0,87
US1696561059	CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	PROPRE	469,00	609 728,56	USD	0,10
CH0044328745	CHUBB LIMITED	PROPRE	7 325,00	1 514 073,55	USD	0,25

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1713401024	CHURCH & DWIGHT INC	PROPRE	2 265,00	171 076,74	USD	0,03
US1255231003	CIGNA CORPORATION	PROPRE	8 160,00	2 533 365,57	USD	0,42
US1729081059	CINTAS CORP	PROPRE	1 814,00	767 616,47	USD	0,13
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	84 754,00	3 783 256,56	USD	0,63
US1729674242	CITIGROUP INC	PROPRE	42 084,00	1 783 517,75	USD	0,30
US1746101054	CITIZENS FINANCIAL GROUP	PROPRE	7 385,00	272 426,75	USD	0,05
JE00BJJN4441	CLARIVATE PLC	PROPRE	17 284,00	135 065,41	USD	0,02
US1890541097	CLOROX CO	PROPRE	2 871,00	377 500,52	USD	0,06
US18915M1071	CLOUDFLARE INC	PROPRE	3 893,00	164 912,19	USD	0,03
US12572Q1058	CME GROUP INC	PROPRE	948,00	149 370,51	USD	0,02
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	120 310,00	7 170 690,19	USD	1,19
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	20 742,00	1 531 283,37	USD	0,25
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	84 561,00	2 770 764,27	USD	0,46
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	28 293,00	3 128 202,39	USD	0,52
US2091151041	CONSOLIDATED EDISON INC	PROPRE	15 939,00	1 423 421,03	USD	0,24
US21037T1097	CONSTELLATION ENERGY CORP	PROPRE	3 935,00	317 860,25	USD	0,05
US2172041061	COPART	PROPRE	4 841,00	276 194,42	USD	0,05
US22052L1044	CORTEVA INC	PROPRE	14 982,00	825 150,58	USD	0,14
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	7 669,00	3 280 298,43	USD	0,54
US22788C1053	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	PROPRE	1 404,00	138 512,21	USD	0,02
US22822V1017	CROWN CASTLE INC	PROPRE	12 085,00	1 535 918,86	USD	0,25
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	34 873,00	1 012 289,10	USD	0,17
US2310211063	CUMMINS INC	PROPRE	6 656,00	1 511 063,24	USD	0,25
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	18 405,00	1 607 085,45	USD	0,27
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	16 061,00	3 994 294,33	USD	0,66
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	PROPRE	8 103,00	475 208,97	USD	0,08
US23918K1088	DAVITA INC	PROPRE	7 932,00	554 961,29	USD	0,09
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	5 131,00	2 061 342,29	USD	0,34
US24703L2025	DELL TECHNOLOGIES INC	PROPRE	3 816,00	143 808,40	USD	0,02
US24906P1093	DENTSPLY INTERNATIONAL INC	PROPRE	5 363,00	159 998,05	USD	0,03

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US25179M1036	DEVON ENERGY CORPORATION	PROPRE	10 676,00	615 301,72	USD	0,10
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	8 447,00	896 264,49	USD	0,15
US2538681030	DIGITAL REALTY TRUST REIT	PROPRE	7 936,00	745 601,05	USD	0,12
US2547091080	DISCOVER FINANCIAL SERVICES	PROPRE	8 804,00	807 023,02	USD	0,13
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	3 934,00	204 284,17	USD	0,03
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PROPRE	2 162,00	498 845,16	USD	0,08
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	3 572,00	473 388,32	USD	0,08
US25746U1097	DOMINION ENERGY INC	PROPRE	16 734,00	961 470,02	USD	0,16
US25809K1051	DOORDASH INC	PROPRE	3 108,00	142 171,52	USD	0,02
US2600031080	DOVER CORP	PROPRE	8 136,00	1 032 275,25	USD	0,17
US2605571031	DOW INC	PROPRE	3 173,00	149 812,57	USD	0,02
US26210C1045	DROPBOX INC	PROPRE	7 328,00	153 666,56	USD	0,03
US26441C2044	DUKE ENERGY	PROPRE	21 349,00	2 060 186,00	USD	0,34
US26614N1028	DUPONT DE NEMOURS INC	PROPRE	9 524,00	612 445,18	USD	0,10
IE00B8KQN827	EATON CORP	PROPRE	8 281,00	1 217 805,53	USD	0,20
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	9 281,00	360 630,66	USD	0,06
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	17 293,00	2 358 556,18	USD	0,39
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	20 754,00	1 450 883,99	USD	0,24
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	9 231,00	1 056 775,43	USD	0,18
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	5 998,00	2 882 917,84	USD	0,48
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	15 378,00	5 271 386,76	USD	0,87
US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	PROPRE	6 066,00	545 982,63	USD	0,09
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	3 027,00	751 495,83	USD	0,12
US26875P1012	EOG RESOURCES	PROPRE	13 473,00	1 635 064,85	USD	0,27
US29414B1044	EPAM SYSTEMS	PROPRE	478,00	146 788,21	USD	0,02
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	2 800,00	1 718 513,94	USD	0,29
US29452E1010	EQUITABLE HOLDINGS INC	PROPRE	13 832,00	371 963,83	USD	0,06
US29670G1022	ESSENTIAL UTILITIESINC	PROPRE	17 780,00	795 164,58	USD	0,13
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	2 226,00	517 491,55	USD	0,09
US29786A1060	ETSY INC	PROPRE	1 736,00	194 835,40	USD	0,03

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BMG3223R1088	EVEREST REINSURANCE GROUP	PROPRE	778,00	241 487,99	USD	0,04
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	22 051,00	1 732 261,27	USD	0,29
US30063P1057	EXACT SCIENCES CORP	PROPRE	3 619,00	167 886,33	USD	0,03
US30161N1019	EXELON CORP	PROPRE	17 842,00	722 707,58	USD	0,12
US3021301094	EXPEDIT INTL WASH	PROPRE	14 710,00	1 432 338,44	USD	0,24
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	63 992,00	6 613 555,96	USD	1,10
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	1 604,00	602 989,78	USD	0,10
US3032501047	FAIR ISAAC	PROPRE	690,00	386 994,80	USD	0,06
US3119001044	FASTENAL CO	PROPRE	9 805,00	434 736,57	USD	0,07
US31428X1063	FEDEX CORP	PROPRE	933,00	151 413,07	USD	0,03
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	PROPRE	12 648,00	1 488 251,56	GBP	0,25
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	18 402,00	1 169 899,93	USD	0,19
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BANK	PROPRE	1 577,00	180 108,25	USD	0,03
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	4 145,00	581 756,43	USD	0,10
US3377381088	FISERV INC	PROPRE	12 653,00	1 198 255,99	USD	0,20
US3024913036	FMC CORP	PROPRE	1 960,00	229 194,66	USD	0,04
US3453708600	FORD MOTOR CO	PROPRE	23 416,00	255 168,03	USD	0,04
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	6 791,00	311 091,11	USD	0,05
US34959J1088	FORTIVE CORP - W/I	PROPRE	17 019,00	1 024 568,52	USD	0,17
US34964C1062	FORTUNE BRANDS INNOVATIONS INC	PROPRE	20 141,00	1 077 772,32	USD	0,18
US35137L1052	FOX CORP CLASS A WHEN ISSUED	PROPRE	6 771,00	192 677,70	USD	0,03
US3666511072	GARTNER	PROPRE	2 280,00	718 106,54	USD	0,12
US6687711084	GEN DIGITAL INC	PROPRE	28 262,00	567 490,90	USD	0,09
US3687361044	GENERAC HOLDINGS	PROPRE	1 695,00	159 867,60	USD	0,03
US3695501086	GENERAL DYNAMICS CORP	PROPRE	2 097,00	487 502,15	USD	0,08
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	38 586,00	3 031 563,46	USD	0,50
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	4 228,00	133 267,67	USD	0,02
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	34 981,00	2 813 885,08	USD	0,47
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	2 629,00	244 658,96	USD	0,04
US3802371076	GODADDY INC	PROPRE	5 786,00	405 629,91	USD	0,07

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US38141G1040	GOLDMAN SACHS GROUP	PROPRE	7 587,00	2 441 062,60	USD	0,41
US4062161017	HALLIBURTON CO	PROPRE	34 537,00	1 273 395,13	USD	0,21
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL SERVICES GRP	PROPRE	12 271,00	871 876,25	USD	0,14
US4180561072	HASBRO INC	PROPRE	20 987,00	1 199 734,71	USD	0,20
US40412C1018	HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	PROPRE	5 432,00	1 221 328,39	USD	0,20
US42250P1030	HEALTHPEAK PROPERTIES INC REIT	PROPRE	35 370,00	830 851,16	USD	0,14
US4228062083	HEICO -A-	PROPRE	2 285,00	256 600,84	USD	0,04
US4228061093	HEICO CORPORATION	PROPRE	4 058,00	584 184,70	USD	0,10
US42809H1077	HESS CORP	PROPRE	22 168,00	2 945 763,19	USD	0,49
US42824C1099	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	PROPRE	104 480,00	1 562 427,55	USD	0,26
US43300A2033	HILTON WORLDWIDE HOLDINGS INC	PROPRE	15 251,00	1 805 684,10	USD	0,30
US4364401012	HOLOGIC INC	PROPRE	10 652,00	746 663,03	USD	0,12
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	21 886,00	6 477 312,68	USD	1,08
IE00BQPQVQZ61	HORIZON THERAPEUTICS PLC	PROPRE	5 135,00	547 540,88	USD	0,09
US4404521001	HORMEL FOODS	PROPRE	3 481,00	148 568,33	USD	0,02
US44107P1049	HOST HOTELS & RESORTS INC REITS	PROPRE	26 439,00	397 854,62	USD	0,07
US4432011082	HOWMET AEROSPACE INC	PROPRE	22 159,00	818 258,32	USD	0,14
US40434L1052	HP INC	PROPRE	23 308,00	586 822,17	USD	0,10
US4435106079	HUBBELL INC	PROPRE	667,00	146 668,13	USD	0,02
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	1 074,00	290 958,65	USD	0,05
US4448591028	HUMANA	PROPRE	2 262,00	1 085 569,25	USD	0,18
US4461501045	HUNTINGTON BANCSHARES INC	PROPRE	74 375,00	982 607,17	USD	0,16
US45167R1041	IDEX CORP	PROPRE	8 228,00	1 760 317,86	USD	0,29
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	2 565,00	980 480,11	USD	0,16
US4523081093	ILLINOIS TOOL WORKS INC	PROPRE	3 101,00	640 103,35	USD	0,11
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	3 184,00	603 237,10	USD	0,10
US45687V1061	INGERSOLL RAND INC	PROPRE	16 985,00	831 544,86	USD	0,14
US45784P1012	INSULET CORP	PROPRE	2 551,00	703 667,27	USD	0,12
US4581401001	INTEL CORP	PROPRE	99 411,00	2 461 871,85	USD	0,41
US45866F1049	INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	PROPRE	11 212,00	1 077 759,74	USD	0,18

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4595061015	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	PROPRE	11 508,00	1 130 474,32	USD	0,19
US4606901001	INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	PROPRE	18 796,00	586 643,02	USD	0,10
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	PROPRE	19 328,00	2 551 531,43	USD	0,42
US4612021034	INTUIT	PROPRE	5 452,00	1 988 313,37	USD	0,33
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	5 958,00	1 481 335,49	USD	0,25
BMG491BT1088	INVESCO LTD	PROPRE	23 215,00	391 321,48	USD	0,06
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	2 740,00	526 023,52	USD	0,09
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	11 827,00	552 425,35	USD	0,09
US46982L1089	JACOBS SOLUTIONS INC	PROPRE	1 353,00	152 218,05	USD	0,03
IE00B4Q5ZN47	JAZZ PHARMA	PROPRE	1 086,00	162 108,84	USD	0,03
US4456581077	J.B HUNT TRANSPORT SERVICES	PROPRE	4 440,00	725 376,81	USD	0,12
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	44 864,00	7 425 837,99	USD	1,23
IE00BY7QL619	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	PROPRE	29 122,00	1 746 364,96	USD	0,29
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	57 787,00	7 260 938,58	USD	1,21
US48203R1041	JUNIPER NETWORKS	PROPRE	5 059,00	151 497,44	USD	0,03
US4878361082	KELLOGG CO	PROPRE	31 353,00	2 092 843,96	USD	0,35
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER INC	PROPRE	37 976,00	1 268 891,23	USD	0,21
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	7 534,00	1 207 628,37	USD	0,20
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	PROPRE	11 264,00	1 432 736,47	USD	0,24
US49456B1017	KINDER MORGAN	PROPRE	75 403,00	1 277 382,28	USD	0,21
US4990491049	KNIGHT-SWIFT TRANSPORTATION	PROPRE	2 951,00	144 916,29	USD	0,02
US5007541064	KRAFT HEINZ CO/THE	PROPRE	5 420,00	206 744,62	USD	0,03
US5010441013	KROGER CO	PROPRE	12 761,00	533 038,54	USD	0,09
US50540R4092	LABORATORY CORP	PROPRE	4 306,00	950 083,75	USD	0,16
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	3 898,00	1 535 094,31	USD	0,25
US5132721045	LAMB WESTON HOLDINGS INC	PROPRE	1 861,00	155 820,06	USD	0,03
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	8 902,00	400 954,92	USD	0,07
US5261071071	LENNOX INTL INC	PROPRE	786,00	176 186,25	USD	0,03
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	9 092,00	2 777 151,40	EUR	0,46
US5018892084	LKQ CORPORATION	PROPRE	21 728,00	1 087 367,05	USD	0,18

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5486611073	LOWE'S COMPANIES INC	PROPRE	15 631,00	2 918 079,59	USD	0,48
US50212V1008	LPL FINANCIAL	PROPRE	1 619,00	327 926,19	USD	0,05
US5494981039	LUCID GROUP INC	PROPRE	18 705,00	119 704,99	USD	0,02
US5500211090	LULULEMON ATHLETICA	PROPRE	2 306,00	692 242,94	USD	0,11
US5502411037	LUMEN TECHNOLOGIES INC	PROPRE	31 793,00	155 501,95	USD	0,03
US57060D1081	MARKETAXESS HOLDING	PROPRE	1 148,00	299 991,30	USD	0,05
US5719032022	MARRIOTT INTERNATIONAL-A	PROPRE	1 014,00	141 461,19	USD	0,02
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	12 215,00	1 893 968,80	USD	0,31
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	1 245,00	394 258,75	USD	0,07
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	20 451,00	709 772,82	USD	0,12
US57638P1049	MASTERBRAND INC	PROPRE	20 141,00	142 482,60	USD	0,02
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	16 099,00	5 245 355,14	USD	0,87
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	8 813,00	2 176 144,19	USD	0,36
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	PROPRE	9 131,00	709 176,47	USD	0,12
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	12 226,00	890 330,03	USD	0,15
US58733R1023	MERCADOLIBRE	PROPRE	1 031,00	817 496,78	USD	0,14
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	53 049,00	5 514 908,92	USD	0,92
US59156R1086	METLIFE INC	PROPRE	3 307,00	224 246,98	USD	0,04
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	528,00	715 106,68	USD	0,12
US5529531015	MGM MIRAGE	PROPRE	7 487,00	235 220,53	USD	0,04
US5950171042	MICROCHIP TECHNOLOGY INC	PROPRE	2 151,00	141 586,09	USD	0,02
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	18 881,00	884 209,30	USD	0,15
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	138 170,00	31 047 954,46	USD	5,15
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	5 081,00	855 140,99	USD	0,14
US60855R1005	MOLINA HEALTHCARE	PROPRE	1 576,00	487 633,38	USD	0,08
US60871R2094	MOLSON COORS BREWING CO-B	PROPRE	15 086,00	728 255,54	USD	0,12
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	21 824,00	1 362 913,66	USD	0,23
US60937P1066	MONGODB INC	PROPRE	2 094,00	386 210,32	USD	0,06
US6153691059	MOODY'S CORP	PROPRE	5 483,00	1 431 411,07	USD	0,24
US6174464486	MORGAN STANLEY	PROPRE	34 570,00	2 753 939,00	USD	0,46

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US61945C1036	MOSAIC CO THE -WI	PROPRE	10 373,00	426 388,86	USD	0,07
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	4 772,00	1 152 299,95	USD	0,19
US55354G1004	MSCI	PROPRE	923,00	402 297,41	USD	0,07
US6311031081	NASDAQ SHS	PROPRE	22 012,00	1 265 341,95	USD	0,21
US64110D1046	NETAPP INC	PROPRE	7 510,00	422 628,81	USD	0,07
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	7 909,00	2 185 247,99	USD	0,36
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	20 420,00	903 091,12	USD	0,15
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	38 579,00	3 021 976,48	USD	0,50
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	16 702,00	1 831 155,79	USD	0,30
US65473P1057	NISOURCE	PROPRE	21 998,00	565 177,01	USD	0,09
US6558441084	NORFOLK SOUTHERN CORP	PROPRE	3 863,00	891 937,65	USD	0,15
US6658591044	NORTHERN TRUST CORP	PROPRE	5 575,00	462 245,72	USD	0,08
JE00BYSS4X48	NOVOCURE LTD	PROPRE	2 463,00	169 277,16	USD	0,03
US6703461052	NUCOR CORP	PROPRE	4 131,00	510 196,40	USD	0,08
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	49 211,00	6 738 529,44	USD	1,12
US62944T1051	NVR	PROPRE	35,00	151 267,56	USD	0,03
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	PROPRE	11 628,00	1 721 782,94	USD	0,29
US6792951054	OKTA INC	PROPRE	3 841,00	245 917,57	USD	0,04
US6795801009	OLD DOMNION FREIGHT	PROPRE	1 080,00	287 170,20	USD	0,05
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	7 839,00	458 110,50	USD	0,08
US6826801036	ONEOK INC	PROPRE	35 409,00	2 179 781,03	USD	0,36
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	25 363,00	1 942 536,07	USD	0,32
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	3 878,00	284 550,18	USD	0,05
US69047Q1022	OVINTIV INC	PROPRE	6 649,00	315 924,84	USD	0,05
US6907421019	OWENS CORNING	PROPRE	5 673,00	453 414,76	USD	0,08
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	2 967,00	387 788,08	USD	0,06
US92556H2067	PARAMOUNT GLOBAL	PROPRE	24 701,00	390 679,67	USD	0,06
US70432V1026	PAYCOM SOFTWARE INC	PROPRE	525,00	152 647,22	USD	0,03
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	20 558,00	1 371 881,71	USD	0,23
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	14 659,00	617 813,84	USD	0,10

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	32 861,00	5 562 584,46	USD	0,92
US7140461093	PERKINELMER INC	PROPRE	1 188,00	156 084,67	USD	0,03
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	100 603,00	4 830 075,17	USD	0,80
US7181721090	PHILIP MORRIS INTERNATIONAL INC	PROPRE	16 524,00	1 567 012,45	USD	0,26
US7237871071	PIONEER NATURAL RES	PROPRE	5 529,00	1 183 198,23	USD	0,20
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	14 545,00	168 584,35	USD	0,03
US6934751057	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	PROPRE	13 804,00	2 042 823,86	USD	0,34
US73278L1052	POOL CORP	PROPRE	1 048,00	296 876,87	USD	0,05
US6935061076	PPG INDUSTRIES INC	PROPRE	8 371,00	986 244,59	USD	0,16
US74251V1026	PRINCIPAL FINANCIAL	PROPRE	1 813,00	142 559,81	USD	0,02
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	41 981,00	5 961 715,02	USD	0,99
US7433151039	PROGRESSIVE CORP	PROPRE	13 322,00	1 619 111,38	USD	0,27
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	17 382,00	1 836 001,74	USD	0,30
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	29 880,00	2 784 600,42	USD	0,46
US69370C1009	PTC	PROPRE	5 659,00	636 501,63	USD	0,11
US7445731067	PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROU	PROPRE	32 103,00	1 843 008,49	USD	0,31
US7458671010	PULTE HOMES	PROPRE	3 915,00	167 017,99	USD	0,03
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	20 586,00	2 120 613,58	USD	0,35
US74762E1029	QUANTA SERVICES	PROPRE	3 724,00	497 231,20	USD	0,08
US74834L1008	QUEST DIAGNOSTICS INC	PROPRE	9 739,00	1 427 565,39	USD	0,24
US75513E1010	RAYTHEON CORPORATION	TECHNOLOGIES PROPRE	59 639,00	5 639 510,78	USD	0,94
US7588491032	REGENCY CENTERS CORP	PROPRE	5 760,00	337 315,53	USD	0,06
US75886F1075	REGENERON PHARMA	PROPRE	1 971,00	1 332 449,56	USD	0,22
US7591EP1005	REGIONS FINANCIAL CORP	PROPRE	92 479,00	1 868 210,11	USD	0,31
US7599161095	REPLIGEN	PROPRE	2 129,00	337 747,47	USD	0,06
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	3 665,00	442 959,33	USD	0,07
US7611521078	RESMED	PROPRE	3 462,00	675 142,71	USD	0,11
US76954A1034	RIVIAN AUTOMOTIVE INC	PROPRE	13 765,00	237 703,40	USD	0,04
US7703231032	ROBERT HALF INTL	PROPRE	5 798,00	401 092,85	USD	0,07
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	1 734,00	418 483,37	USD	0,07

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7757111049	ROLLINS	PROPRE	4 931,00	168 825,24	USD	0,03
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	2 031,00	822 276,68	USD	0,14
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	2 241,00	243 722,53	USD	0,04
LR0008862868	ROYAL CARIBBEAN CRUISES	PROPRE	4 036,00	186 928,54	USD	0,03
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	23 597,00	2 931 577,63	USD	0,49
US78410G1040	SBA COMMUNICATIONS CORPORATION SHS -A-	PROPRE	2 832,00	743 816,28	USD	0,12
IE00BKVD2N49	SEAGATE TECHNOLOGY	PROPRE	3 156,00	155 574,76	USD	0,03
US81181C1045	SEAGEN INC	PROPRE	1 364,00	164 242,34	USD	0,03
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	2 253,00	326 239,04	USD	0,05
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	4 534,00	1 649 488,10	USD	0,27
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	2 667,00	593 074,83	USD	0,10
US8288061091	SIMON PROPERTY GROUP INC REIT	PROPRE	2 122,00	233 584,03	USD	0,04
AN8068571086	SLB	PROPRE	34 000,00	1 703 106,11	USD	0,28
US83304A1060	SNAP INC	PROPRE	21 120,00	177 113,14	USD	0,03
US8334451098	SNOWFLAKE INC	PROPRE	4 573,00	615 046,54	USD	0,10
US8425871071	SOUTHERN CO	PROPRE	3 075,00	205 749,12	USD	0,03
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	7 442,00	2 335 557,25	USD	0,39
US8486371045	SPLUNK INC	PROPRE	4 491,00	362 267,69	USD	0,06
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	26 043,00	2 420 675,19	USD	0,40
US8574771031	STATE STREET CORP	PROPRE	13 875,00	1 008 464,51	USD	0,17
US8581191009	STEEL DYNAMICS	PROPRE	7 318,00	669 916,70	USD	0,11
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	2 704,00	467 933,25	USD	0,08
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	906,00	207 550,19	USD	0,03
US78486Q1013	SVB FINANCIAL GROUP	PROPRE	1 047,00	225 773,32	USD	0,04
US87165B1035	SYCHRONY FINANCIAL	PROPRE	41 100,00	1 265 444,83	USD	0,21
US8716071076	SYNOPSYS INC	PROPRE	4 166,00	1 246 345,41	USD	0,21
US74144T1088	T ROWE PRICE GROUP INC	PROPRE	1 332,00	136 114,24	USD	0,02
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	1 553,00	151 523,91	USD	0,03
US87612G1013	TARGA RESOURCES	PROPRE	5 283,00	363 832,75	USD	0,06
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	11 514,00	1 607 914,32	USD	0,27

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0102993182	TE CONNECTIVITY LTD	PROPRE	2 903,00	312 264,61	USD	0,05
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	643,00	240 938,98	USD	0,04
US8793691069	TELEFLEX INC.	PROPRE	847,00	198 113,48	USD	0,03
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	53 099,00	6 128 587,32	USD	1,02
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	25 373,00	3 927 971,01	USD	0,65
US09260D1072	THE BLACKSTONE INC	PROPRE	2 006,00	139 447,31	USD	0,02
US4278661081	THE HERSHEY CO	PROPRE	915,00	198 535,07	USD	0,03
US88339J1051	THE TRADE DEESK INC	PROPRE	4 421,00	185 704,78	USD	0,03
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	5 120,00	2 641 867,23	USD	0,44
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	17 371,00	1 295 602,34	USD	0,22
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	5 365,00	703 771,38	USD	0,12
US8923561067	TRACTOR SUPPLY	PROPRE	3 865,00	814 719,18	USD	0,14
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	12 364,00	1 947 308,28	USD	0,32
US89417E1091	TRAVELERS COMPANIES INC	PROPRE	10 759,00	1 890 095,96	USD	0,31
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	19 296,00	914 130,48	USD	0,15
US89832Q1094	TRUIST FINANCIAL CORPORATION	PROPRE	23 528,00	948 615,45	USD	0,16
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	12 158,00	557 747,18	USD	0,09
US90353T1007	UBER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	30 128,00	698 117,07	USD	0,12
US9026811052	UGI CORP	PROPRE	4 502,00	156 373,05	USD	0,03
US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	PROPRE	1 126,00	494 891,38	USD	0,08
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	9 986,00	1 937 503,88	USD	0,32
US9113121068	UNITED PARCEL SERVICE-B	PROPRE	13 068,00	2 128 593,23	USD	0,35
US9113631090	UNITED RENTALS INC	PROPRE	3 562,00	1 186 231,94	USD	0,20
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	18 955,00	9 416 314,73	USD	1,56
US9029733048	US BANCORP	PROPRE	16 838,00	688 034,84	USD	0,11
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	2 940,00	656 593,11	USD	0,11
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	1 716,00	259 478,17	USD	0,04
US92276F1003	VENTAS INC REIT	PROPRE	25 509,00	1 076 767,81	USD	0,18
US92343E1029	VERISIGN	PROPRE	2 216,00	426 568,32	USD	0,07
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	100 731,00	3 718 717,64	USD	0,62

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	4 676,00	1 265 247,39	USD	0,21
US9182041080	VF CORP	PROPRE	16 645,00	430 609,93	USD	0,07
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	31 753,00	6 181 310,17	USD	1,03
US9285634021	VMWARE CLASS A	PROPRE	6 807,00	782 972,42	USD	0,13
US9314271084	WALGREEN BOOTS	PROPRE	16 294,00	570 385,42	USD	0,09
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	36 497,00	2 971 055,85	USD	0,49
US9344231041	WARNER BROS DISCOVERY INC	PROPRE	38 110,00	338 517,50	USD	0,06
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	3 450,00	507 131,41	USD	0,08
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	2 901,00	931 201,29	USD	0,15
US92939U1060	WEC ENERGY GRP	PROPRE	1 738,00	152 686,70	USD	0,03
US9497461015	WELLS FARGO & CO	PROPRE	45 182,00	1 748 011,04	USD	0,29
US95040Q1040	WELLTOWER INC REIT	PROPRE	21 982,00	1 350 124,24	USD	0,22
US9553061055	WEST PHARMACEUTICAL	PROPRE	1 265,00	278 957,84	USD	0,05
US9581021055	WESTERN DIGITAL CORP	PROPRE	4 733,00	139 916,75	USD	0,02
US9598021098	WESTERN UNION CO	PROPRE	21 099,00	272 226,03	USD	0,05
US9621661043	WEYERHAEUSER CO REIT	PROPRE	5 605,00	162 806,28	USD	0,03
IE00BDB6Q211	WILLIS TOWERS — SHS	PROPRE	1 503,00	344 440,14	USD	0,06
US9778521024	WOLFSPEED INC	PROPRE	3 805,00	246 144,01	USD	0,04
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	8 099,00	1 269 810,89	USD	0,21
US3848021040	WW GRAINGER INC	PROPRE	2 940,00	1 532 326,07	USD	0,25
US9831341071	WYNN RESORTS	PROPRE	1 909,00	147 514,86	USD	0,02
US98389B1008	XCEL ENERGY INC	PROPRE	30 682,00	2 015 568,07	USD	0,33
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	13 500,00	1 398 636,68	USD	0,23
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	2 797,00	335 666,21	USD	0,06
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	13 519,00	1 856 368,66	USD	0,31
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	2 273,00	144 270,81	USD	0,02
US98980F1049	ZOOMINFO TECHNOLOGIES INC	PROPRE	15 792,00	445 534,90	USD	0,07
US88579Y1010	3 M	PROPRE	21 633,00	2 430 760,70	USD	0,40
Total Action				586 278 148,89		97,30
Total Valeurs mobilières				586 278 148,89		97,30

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	Appel marge USD	PROPRE	533 090,00	499 498,71	USD	0,08
Total APPELS DE MARGES				499 498,71		0,08
BANQUE OU ATTENTE						
	Banque EUR Swisslife	PROPRE	-376 547,46	-376 547,46	EUR	-0,06
	Banque USD Swisslife	PROPRE	16 908 656,02	15 843 200,77	USD	2,63
Total BANQUE OU ATTENTE				15 466 653,31		2,57
DEPOSIT DE GARANTIE						
	Dep gar s/FUT USD	PROPRE	795 000,00	744 905,13	USD	0,12
Total DEPOSIT DE GARANTIE				744 905,13		0,12
FRAIS DE GESTION						
	PrComGestFin	PROPRE	-42 245,42	-42 245,42	EUR	-0,01
	PrComGestFin	PROPRE	-331 281,13	-331 281,13	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-373 526,55		-0,06
Total Liquidites				16 337 530,60		2,71
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ES170323	S&P 500 EMINI 0323	PROPRE	75,00	-499 498,71	USD	-0,08
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-499 498,71		-0,08
Total Futures				-499 498,71		-0,08
Coupons						
Action						
US00751Y1064	ADVANCE AUTO PARTS	ACHLIG	1 106,00	1 321,29	USD	0,00
US00846U1016	AGILENT TECH	ACHLIG	10 806,00	1 936,43	USD	0,00
US0091581068	AIR PRODS & CHEMS	ACHLIG	1 793,00	2 313,38	USD	0,00
US0126531013	ALBEMARLE	ACHLIG	2 095,00	659,08	USD	0,00
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	3 567,00	3 437,49	USD	0,00
US0200021014	ALLSTATE CORP	ACHLIG	5 653,00	3 826,93	USD	0,00
US02209S1033	ALTRIA GROUP INC	ACHLIG	10 557,00	7 903,53	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	12 434,00	15 448,56	USD	0,00
US0357108390	ANNALY CAP REIT RG	ACHLIG	7 681,00	5 383,36	USD	0,00
US0530151036	AUT.DATA PROCESSIN	ACHLIG	16 444,00	16 370,81	USD	0,00
US0534841012	AVALONBAY COMMU REIT	ACHLIG	3 542,00	4 485,37	USD	0,00

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US0718131099	BAXTER INTL	ACHLIG	13 588,00	3 138,38	USD	0,00
US0865161014	BEST BUY	ACHLIG	10 982,00	7 696,92	USD	0,00
US1011211018	BOSTON PROPERTI REIT	ACHLIG	6 537,00	5 102,20	USD	0,00
US1156372096	BROWN-FORMAN CORP	ACHLIG	3 894,00	637,32	USD	0,00
US14149Y1082	CARDINAL HEALTH	ACHLIG	2 058,00	812,49	USD	0,00
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPO	ACHLIG	22 002,00	3 241,80	USD	0,00
US12541W2098	C.H. ROBINSON WRLD	ACHLIG	7 986,00	3 879,82	USD	0,00
CH0044328745	CHUBB LTD	ACHLIG	7 325,00	5 696,65	USD	0,00
US12572Q1058	CME GROUP	ACHLIG	948,00	3 397,61	USD	0,00
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	28 293,00	15 773,57	USD	0,00
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	16 061,00	3 197,90	USD	0,00
US2441991054	DEERE & CO	ACHLIG	5 131,00	4 903,84	USD	0,00
US24906P1093	DENTSPLY SIRONA	ACHLIG	5 363,00	533,91	USD	0,00
US2538681030	DIGITAL REALTY REIT	ACHLIG	7 936,00	7 711,06	USD	0,00
US2566771059	DOLLAR GENERAL	ACHLIG	2 162,00	947,05	USD	0,00
US2788651006	ECOLAB INC	ACHLIG	17 293,00	7 299,60	USD	0,00
US31428X1063	FEDEX CORP	ACHLIG	933,00	854,54	USD	0,00
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	ACHLIG	12 648,00	8 888,26	USD	0,00
US3024913036	FMC CORP	ACHLIG	1 960,00	905,39	USD	0,00
US44107P1049	HOST HOTELS&RESORTS	ACHLIG	26 439,00	6 738,26	USD	0,00
US42824C1099	HP ENTERPRISE CO	ACHLIG	104 480,00	9 985,44	USD	0,00
US40434L1052	HP INC	ACHLIG	23 308,00	4 872,90	USD	0,00
US4448591028	HUMANA	ACHLIG	2 262,00	1 418,72	USD	0,00
US4461501045	HUNTINGTON BANC SHS	ACHLIG	74 375,00	9 181,46	USD	0,00
US4523081093	ILLINOIS TOOL WORKS	ACHLIG	3 101,00	3 235,38	USD	0,00
US4595061015	INTL FLAVORS&FRAGRA	ACHLIG	11 508,00	7 424,00	USD	0,00
US46284V1017	IRON MOUNTAIN REIT	ACHLIG	11 827,00	5 825,95	USD	0,00
IE00BY7QL619	JOHNSON CTRL INTL	ACHLIG	29 122,00	9 550,43	USD	0,00
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	ACHLIG	11 264,00	10 406,47	USD	0,00
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	ACHLIG	3 898,00	5 355,30	USD	0,00

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5261071071	LENNOX INTL INC	ACHLIG	786,00	663,57	USD	0,00
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	ACHLIG	9 131,00	2 836,20	USD	0,00
US58155Q1031	MCKESSON CORP	ACHLIG	537,00	230,95	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	12 226,00	5 842,36	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	53 049,00	30 842,73	USD	0,01
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY	ACHLIG	18 881,00	1 729,32	USD	0,00
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	21 824,00	6 691,87	USD	0,00
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS	ACHLIG	4 772,00	3 344,54	USD	0,00
US6658591044	NORTHERN TRUST	ACHLIG	5 575,00	3 330,11	USD	0,00
US6703461052	NUCOR CORP	ACHLIG	4 131,00	1 677,95	USD	0,00
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	ACHLIG	11 628,00	7 825,54	USD	0,00
US92556H2067	PARAMOUNT GLB	ACHLIG	24 701,00	4 721,48	USD	0,00
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	35 139,00	32 184,00	USD	0,01
US7181721090	PHILIP MORRIS INT	ACHLIG	16 524,00	16 713,67	USD	0,00
US7458671010	PULTE HOMES	ACHLIG	3 915,00	498,89	USD	0,00
US74762E1029	QUANTA SERVICES	ACHLIG	3 724,00	237,27	USD	0,00
US7588491032	REGENCY CENTERS CORP	ACHLIG	5 760,00	2 981,87	USD	0,00
US7591EP1005	REGIONS FINANCIAL	ACHLIG	92 479,00	14 730,78	USD	0,00
US7607591002	REPUBLIC SERVICES	ACHLIG	3 665,00	1 444,88	USD	0,00
IE00BKVD2N49	SEAGATE TECHNOLOGY	ACHLIG	3 156,00	1 552,49	USD	0,00
US8168511090	SEMPRA ENERGY	ACHLIG	2 253,00	2 054,56	USD	0,00
AN8068571086	SLB	ACHLIG	38 727,00	6 350,18	USD	0,00
US8574771031	STATE STREET	ACHLIG	13 875,00	6 961,87	USD	0,00
US8581191009	STEEL DYNAMICS	ACHLIG	7 318,00	1 981,64	USD	0,00
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	906,00	541,19	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	5 120,00	1 223,33	USD	0,00
US9026811052	UGI CORP	ACHLIG	4 502,00	1 290,80	USD	0,00
US9029733048	US BANCORP	ACHLIG	16 838,00	6 437,01	USD	0,00
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	ACHLIG	2 940,00	4 472,33	USD	0,00
US92276F1003	VENTAS INC REIT	ACHLIG	25 509,00	9 142,37	USD	0,00

SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BDB6Q211	WILLIS TOWERS	ACHLIG	1 503,00	1 154,80	USD	0,00
US98389B1008	XCEL ENERGY INC	ACHLIG	30 682,00	11 912,72	USD	0,00
<i>Total Action</i>				<i>415 302,12</i>		<i>0,07</i>
<i>Total Coupons</i>				<i>415 302,12</i>		<i>0,07</i>
Total SLF (FRANCE) EQUITY ESG USA LOW CARBON				602 531 482,90		100,00

Dénomination du produit : **Swiss Life Funds (F) Equity ESG USA Low Carbon**

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500X88RC9URE0V333

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ **Oui**
☐ ☒ ☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : __ %

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion minimale de __ % d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ ayant un objectif social.

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**


Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a été créé en juin 2022. Depuis cette date, le fonds a prioritairement visé le pilier environnemental à travers l'objectif de réduire significativement son empreinte carbone par rapport à celle de son univers de référence (à savoir : MSCI USA). L'empreinte carbone est définie comme les émissions de gaz à effet de serre qui résultent des investissements réalisés par le fonds (tonnes de CO₂ / million d'euros investi dans le fonds). Les émissions de gaz à effet de serre sont considérées sur les trois scopes : les émissions directes liées à l'activité des émetteurs en portefeuille (scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et les émissions en amont et en aval de leur activité (scope 3). En incluant les émissions directes et indirectes (scopes 1,2,3), l'empreinte carbone devait ainsi être inférieure d'au moins 20% à celle de l'univers de référence.

De manière complémentaire à l'approche significative décrite ci-dessus, le fonds a également visé un objectif social sur la rémunération liée à la durabilité. Le pourcentage du fonds investi dans des émetteurs liant la rémunération à la durabilité devait être plus élevé que celui de l'univers de référence.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le tableau ci-dessous présente la performance du fonds par rapport à son univers de référence, sur chacun des indicateurs de durabilité pertinents au regard des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La source de données utilisée pour ces trois indicateurs est l'agence de notation MSCI ESG Research.

Indicateur de durabilité	Unité de mesure	31/03/2022		30/06/2022		30/09/2022		30/12/2022	
		Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
Empreinte carbone relative	tonnes de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3), par M€ investi					218	305	246	382
Rémunération ESG	pourcentage d'investissements réalisés dans des entreprises qui lient la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité					64%	60%	66%	61%
Note ESG	échelle entre 0 et 10					7,1	6,6	7,3	6,7
	(0 le plus mauvais, 10 le meilleur)								

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet, car il s'agit de la première année pour laquelle les indicateurs de durabilité sont communiqués selon ce format.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

--- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

--- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe de "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le processus de gestion a été renforcé au cours de l'exercice, afin de prendre en considération les principales incidences négatives en matière de durabilité.

Swiss Life Asset Managers a mis en place une analyse visant à élaborer une évaluation de ces incidences et à leur prise en compte dans les décisions d'investissement du Fonds (article 7 du Règlement SFDR). Cette analyse consiste en la détermination d'un « score PAI » des émetteurs reposant sur les quatorze indicateurs obligatoires selon le Règlement SFDR (tel que l'empreinte carbone, la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelables, l'écart de rémunération entre les sexes, etc.). Pour cela la Société de gestion utilise les données de MSCI ESG Research sur chacun de ces quatorze indicateurs obligatoires. Les indicateurs PAI, composés d'indicateurs numériques et binaires, sont traduits en scores. Le score PAI propriétaire agrège les scores pour chaque PAI, pour obtenir un score absolu global pour les entreprises dans l'univers MSCI ESG (actuellement plus de 8000 entreprises). Le score final est établi sur une notation par lettre entre AAA et CCC, sans aucun ajustement par secteur.

Le fonds exclut de l'univers d'investissement tous les émetteurs notés CCC.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les 15 positions les plus importantes dans le portefeuille au cours de la période. Cette liste est basée sur la moyenne des positions en portefeuille à la fin de chaque trimestre de l'exercice. La colonne de droite indique le pourcentage que chaque position a représentée, en moyenne de fin de trimestre.

N°	ÉMETTEUR	PAYS	SECTEUR	%
1	Apple Inc	Etats-Unis	Technologie de l'information	6.38%
2	Microsoft Corp	Etats-Unis	Technologie de l'information	5.27%
3	Alphabet Inc	Etats-Unis	Services de communication	3.14%
4	Amazon.com Inc	Etats-Unis	Consommation discrétionnaire	2.73%
5	Tesla Inc	Etats-Unis	Consommation discrétionnaire	1.62%
6	UnitedHealth Group Inc	Etats-Unis	Santé	1.49%
7	Johnson & Johnson	Etats-Unis	Santé	1.20%
8	JPMorgan Chase & Co	Etats-Unis	Finance	1.14%
9	NVIDIA Corp	Etats-Unis	Technologie de l'information	1.06%
10	Coca-Cola Co/The	Etats-Unis	Biens de consommation de base	1.05%
11	Home Depot Inc/The	Etats-Unis	Consommation discrétionnaire	1.04%
12	Visa Inc	Etats-Unis	Technologie de l'information	0.98%
13	Procter & Gamble Co/The	Etats-Unis	Biens de consommation de base	0.97%
14	Exxon Mobil Corp	Etats-Unis	Energie	0.97%
15	PepsiCo Inc	Etats-Unis	Biens de consommation de base	0.94%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



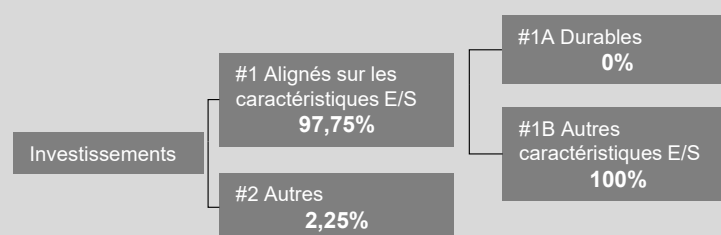
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds était investi en moyenne à hauteur de 98% de son actif dans des sociétés qui intègrent des caractéristiques E/S (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Le fonds est autorisé à investir le reste de son actif dans d'autres placements tels que des liquidités, des instruments dérivés et des sociétés pour lesquelles on ne dispose pas d'information ESG (#2 Autres).

NB : Les données indiquées sont la moyenne des données à la fin de chaque trimestre de l'exercice.



Le fonds promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investisseurs restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

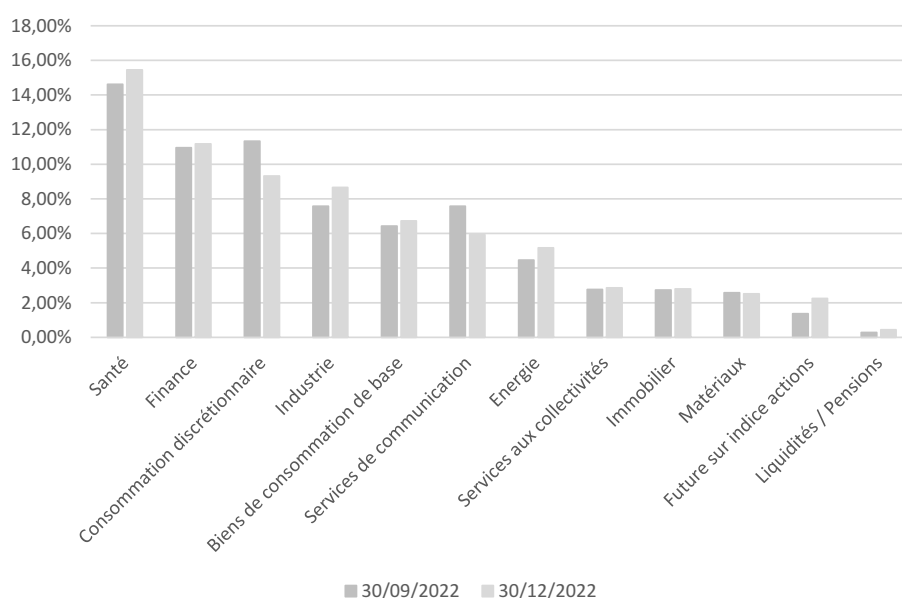
En pourcentage des actifs du fonds.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

L'approche ESG influence l'allocation sectorielle des investissements, à travers l'exclusion de certaines activités considérées comme controversées. Les exclusions sont un outil important pour atténuer les risques de baisse dans nos portefeuilles (par exemple, en réduisant l'exposition aux « actifs échoués »). C'est aussi un outil pour éviter d'investir dans des secteurs ou des émetteurs qui ont un impact négatif sur l'environnement ou la société. Ainsi, des exclusions ont été définies dans trois domaines : réglementaire (par exemple, armes controversées), sectoriel (par exemple, charbon thermique) et normatif (par exemple, violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies).

Au-delà de cette exclusion, l'allocation sectorielle n'est pas directement contrainte, mais elle résulte de notre modèle d'optimisation propriétaire qui cherche à accentuer certains facteurs d'exposition du portefeuille (par exemple « value », « quality », « momentum », « minimum volatility » et « ESG »).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la répartition des investissements par secteurs, à la fin de chaque trimestre de l'exercice.



En complément, le tableau ci-dessous présente la part des investissements réalisés dans des entreprises qui sont directement liées aux ressources fossiles (charbon non métallurgique, pétrole, gaz) – soit parce qu'elles détiennent des réserves fossiles, soit parce qu'elles génèrent des revenus à partir de ces ressources. L'importance de l'exposition aux ressources fossiles de chaque entreprise (réserves ou revenus) n'est pas prise en compte ; elle peut être limitée.

La source de données utilisée est l'agence de notation MSCI ESG Research.

Le tableau montre l'évolution de l'exposition, à la fin de chaque trimestre.

	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Part du portefeuille investie dans des entreprises directement liées aux ressources fossiles			9.8%	10.5%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Dans la mesure où le fonds n'est pas un produit financier visé à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, cette section n'est pas applicable.



Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quelle était la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

En fin de trimestre, le fonds était investi en moyenne à hauteur de 2% dans des actifs qui n'intègrent pas de caractéristiques E/S.

Ces investissements comprennent :

- des investissements dans des instruments (actions ou OPC) qui ne sont pas évalués d'un point de vue ESG, pour diversifier le portefeuille,
- des positions de trésorerie pour assurer la liquidité du fonds,
- et des produits dérivés qui sont utilisés pour couvrir ou exposer le portefeuille,

Ces investissements ne sont pas mesurés en fonction des critères ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les procédures de contrôle interne qui visent à assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales sont mises en œuvre par plusieurs départements : gestion du portefeuille, département des risques, audit interne. Ces deux derniers départements sont indépendants - ils rapportent hiérarchiquement à un membre du Conseil d'administration qui n'a pas de fonction de gestion opérationnelle. Le caractère indépendant de ces départements garantit l'impartialité des contrôles effectués.

En complément de se conformer aux règles ESG prédéterminées, le fonds encourage les efforts ESG des entreprises en portefeuille, à travers deux leviers : l'exercice des droits de vote aux assemblées générales et le dialogue avec le management.

- **Vote aux assemblées générales** : Au cours de la période, nous avons voté à 3 assemblées générales d'entreprises qui étaient présentes en portefeuille. Sur un total de 47 résolutions qui ont été soumises au vote lors de ces assemblées générales, nous avons voté en opposition avec le management des entreprises dans 2,1% des cas.

Lors des assemblées générales, Swiss Life Asset Managers soutient les résolutions qui favorisent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie et dans les opérations des entreprises.

Nous avons identifié 8 résolutions directement liées aux enjeux environnementaux et sociaux (1 liée à l'environnement, 6 liées à la dimension sociale, 1 mixte).

- **Dialogue avec le management des entreprises** : Il n'y a pas eu d'interactions directes avec les entreprises présentes en portefeuille, au cours de la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les procédures de contrôle interne qui visent à assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales sont mises en œuvre par plusieurs départements : gestion du portefeuille, département des risques, audit interne. Ces deux derniers départements sont indépendants - ils rapportent hiérarchiquement à un membre du Conseil d'administration qui n'a pas de fonction de gestion opérationnelle. Le caractère indépendant de ces départements garantit l'impartialité des contrôles effectués.

En complément de se conformer aux règles ESG prédéterminées, le fonds encourage les efforts ESG des entreprises en portefeuille, à travers deux leviers : l'exercice des droits de vote aux assemblées générales et le dialogue avec le management.

- **Vote aux assemblées générales** : Au cours de la période, nous avons voté à 3 assemblées générales d'entreprises qui étaient présentes en portefeuille. Sur un total de 47 résolutions qui ont été soumises au vote lors de ces assemblées générales, nous avons voté en opposition avec le management des entreprises dans 2,1% des cas.

Lors des assemblées générales, Swiss Life Asset Managers soutient les résolutions qui favorisent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie et dans les opérations des entreprises.

Nous avons identifié 8 résolutions directement liées aux enjeux environnementaux et sociaux (1 liée à l'environnement, 6 liées à la dimension sociale, 1 mixte).

- **Dialogue avec le management des entreprises** : Il n'y a pas eu d'interactions directes avec les entreprises présentes en portefeuille, au cours de la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

Swiss Life Asset Managers France
153, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Siège social :
Tour la Marseillaise
2 bis, boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc - CS 50575
13236 Marseille Cedex 02

fr.swisslife-am.com

SA au capital social de 671 167 €
499 320 059 R.C.S. Marseille
Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 07000055
Carte professionnelle n° A12-5387
Caisse de Garantie CEGC
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,
92919 La Défense Cedex

Suivez-nous sur  